

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000926

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) Besançon : Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) Beure : Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Vèze : Jacques CURTY Lamod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) Morre : Jean-Michel CAYUELA Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) Pelousey : Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) Vorges les Pins : Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : Arguel : André AVIS Besançon : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOU, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Deluz : Sylvaine BARASSI Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD Le Gratteris : Cédric LINDECKER Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Daniel ROLET Novillars : Philippe BELUCHE Oselle : Jacques MENIGOZ Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

Procurations de vote :

Mandants : C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, Y.M. DAHOU, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, M.N. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET,

Mandataires : C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, J.F. GIRARD, B. RONZI, J.J. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, J.L. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, J.M. FAIVRE,

Objet : Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux (lots n°2 à 17)

Cité des Arts et de la Culture : passation des marchés de travaux (lots n°2 à 17)

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant de l'AP : 48 662 625 €

Résumé :

Les conditions sont réunies pour permettre d'envisager le lancement des travaux de la Cité des Arts et de la Culture à la fin de l'année 2009 : le permis de construire a été accordé le 2 novembre, les autorisations administratives sont obtenues, le plan de financement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) est suffisamment consolidé (avec l'alternative de ne pas finir l'auditorium et les studios de répétition) et la procédure d'acquisition des terrains est en cours.

Les consultations des entreprises sont en cours et l'attribution des marchés est prévue en CAO le 27 novembre. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux de tous les lots relatifs à la Cité des Arts et de la Culture pour un montant maximum cumulé de 28,02 M€ HT (valeur septembre 2008).

La Cité des Arts et de la Culture, dont le coût estimatif global est de 48,66 M€ TDC, est une opération menée en étroite collaboration par trois collectivités :

- le Grand Besançon pour le nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional (26,5 M€ TDC),
- la Région Franche Comté pour le Fonds Régionale d'Art Contemporain (14,58 M€ TDC),
- la Ville de Besançon pour les aménagements extérieurs et le mur anti-crue (7,58 M€ TDC).

I. Point d'avancement du projet

A/ Les études et la passation des marchés

A la suite de la validation unanime de l'Avant Projet Détaillé au mois de février de cette année et pour un montant estimatif du coût HT des travaux de 28,02 M€ (correspondant à l'enveloppe initiale actualisée), le maître d'œuvre a poursuivi ses études de conception, remis un projet au cours de l'été et les Dossiers de Consultation des Entreprises au tout début du mois de septembre.

La démarche de certification du bâtiment afin d'obtenir le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) Effinergie se déroule bien, les deux premiers audits (programme et conception) n'ayant pas mis en évidence de point de blocage. Le futur équipement devrait même certainement être qualifié HQE bien que cela n'ait pas été un objectif du programme initial.

Concernant les autorisations administratives, le permis de construire a été accordé le 2 novembre. Par ailleurs, les autorisations au titre de la loi sur l'eau, des monuments historiques et de l'archéologie préventives sont d'ores et déjà obtenues et les prescriptions correspondantes intégrées au projet.

B/ Le financement

Le plan de financement du CRR approuvé le 27 mai 2009 prévoit, pour une dépense TDC (Toute Dépense Confondue) de 26,5 M€ (a), un autofinancement maximum de 12,92 M€ de la CAGB. L'Etat a, ces dernières semaines, rappelé son attachement à une réalisation sans retard de la Cité des Arts et de la Culture et en conséquence confirmé une partie importante des aides prévues au mois de mai et qui demeuraient incertaines, à savoir une aide totale de 2,967 M€ : 1 M€ de complément FEDER, 1 M€ du Ministère de la Culture (au lieu du plan de relance) et 0,967 M€ de l'ADEME.

(a) Le montant de 26,5 M€ "TDC" de la part du CRR dans la Cité A&C n'est pas à confondre avec le montant de 28,02 M€ que représente le coût HT estimatif des travaux seuls de toute la Cité A&C au niveau APD 2 (valeurs sept. 2008).

Le Conseil régional de Franche Comté, par la voix de sa Présidente, a également rappelé son attachement à la réalisation de cette opération qui se traduit en particulier par l'appui financier important qu'il apporte au futur CRR.

Il manque donc encore 1 M€ pour boucler le plan de financement qui, si les discussions avec l'Etat que le Préfet s'est engagé à poursuivre n'aboutissent pas, pourra être compensé par l'absence de finition de certains locaux (auditorium et studios de répétition).

Sous réserve bien entendu que les appels d'offres soient fructueux, ces avancées importantes permettent donc d'envisager un engagement des travaux d'ici la fin de l'année, et cela d'autant que certaines aides de l'Etat sont des crédits 2009 (il est nécessaire pour ne pas en perdre le bénéfice, d'engager l'opération avant la fin de l'année).

C/ Foncier

En parallèle, il est nécessaire aussi de mener à bien l'acquisition du foncier dans les délais les plus courts et le Conseil régional de Franche Comté, pilote depuis le début sur cet aspect de l'opération, va prochainement procéder à cette acquisition. Toutes les conditions sont en effet réunies pour permettre la transaction : le prix d'achat des terrains fixé par France Domaine à 1,996 M€ est validé par tous, la Ville de Besançon a délibéré pour abandonner son droit de préemption au profit de la Région et le Préfet nous a informé que le décret de déclassement des terrains a été publié au Journal Officiel.

II. Passation des marchés

Les consultations des entreprises sont donc en cours, avec une remise des offres prévue pour le 2 novembre, et porte sur les 17 lots techniques ainsi définis et comportant également des tranches fonctionnelles et des options techniques (estimation APD, valeur septembre 2008) :

Lot	Objet	Montant estimatif (HT)	Consultation
1	Démolition / Terrassement	150 000 €	AO ouvert - Attribué
2	VRD / Fondation / Gros œuvre / Maçonnerie / Revêtements durs	6 200 000 €	AO restreint - En cours
3	Aménagement extérieur	2 520 000 €	AO ouvert - En cours
4	Charpente bois / Structure ossature bois	630 000 €	AO restreint - En cours
5	Charpente métallique	290 000 €	AO restreint - En cours
6	Couverture étanchéité / Photovoltaïque	3 090 000 €	Dialogue compétitif - En cours
7	Façade / Vêture / Menuiserie extérieure	3 540 000 €	AO ouvert - En cours

Lot	Objet	Montant estimatif (HT)	Consultation
8	Ventilation / chauffage / Plomberie / Chapes	2 600 000 €	AO restreint - En cours
9	Electricité Courants Forts / Courants faibles / Contrôle d'accès	2 110 000 €	AO restreint - En cours
10	Appareils élévateurs	360 000 €	AO restreint - En cours
11	Plâtrerie - faux plafonds	2 210 000 €	AO restreint - En cours
12	Menuiserie bois / Parquets / Agencement / Faux plafonds	1 370 000 €	AO ouvert - En cours
13	Peinture / Revêtements sol souples	1 740 000 €	AO restreint - En cours
14	Métallerie / Serrurerie	680 000 €	AO restreint - En cours
15	Serrurerie & machinerie scénique / Rideaux & tentures scéniques / Réseaux scénographiques-	400 000 €	AO restreint - En cours
16	Fauteuils	100 000 €	AO restreint - En cours
17	Signalétique	30 000 €	AO ouvert - A lancer

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes se réunira le 27 novembre pour attribuer les marchés aux entreprises jugées économiquement les mieux-disantes.

Afin de permettre la signature par le Président de la CAGB, en tant que coordonateur du groupement de commandes, des marchés de travaux une fois leur attribution faite par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement, l'accord est sollicité pour autoriser la signature des marchés (tous lots confondus) et engager les dépenses travaux pour un montant maximum global de 28,02 M€ HT (b) (estimation APD, valeur septembre 2008 le cas échéant actualisée selon la variation de l'indice BT01 et y compris le marché du lot 1 ayant déjà fait l'objet d'une décision le 25 juin).

(b) Le montant de 28,02 M€ que représente le coût HT estimatif des travaux seuls de toute la Cité A&C au niveau APD 2 (valeurs sept. 2008) n'est pas à confondre avec le montant de 26,5 M€ "TDC" de la part du CRR dans la Cité A&C.

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'ensemble des marchés de travaux de la Cité des Arts et de la Culture,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que coordonateur du groupement de commandes, à signer les marchés de tous les lots relatifs à la Cité des Arts et de la Culture, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution et à engager les travaux pour un montant maximum cumulé de 28,02 M€ HT (valeur septembre 2008, le cas échéant actualisée selon la variation de l'indice BT01),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

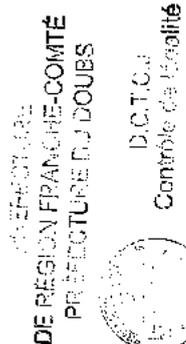
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 7



RECU 24.11.09 2009